



Notice d'information sur le registre nominatif du Plan Canicule.

Quelles personnes concernées ?

Personnes de + de 60 ans **reconnues inaptes au travail** et résidant au domicile

Personnes âgées **isolées et fragilisées** de + de 65 ans résidant à leur domicile.

Adultes handicapés résidant à leur domicile

Pourquoi s'inscrire sur le registre ?

Votre inscription sur le registre permet au CCAS de pouvoir vous contacter régulièrement par téléphone **en cas de déclenchement par le Préfet du niveau 3 « alerte canicule »** afin de vous apporter les conseils de prudence et l'assistance nécessaires.

Bon à savoir...



En vous inscrivant sur le registre, vous vous engagez à communiquer toute absence, toute période de vacances, d'hospitalisation ou d'hébergement dans une structure autre que votre domicile.



Il est impératif de pouvoir vous joindre les jours ou périodes d'alerte canicule.

En cas de non réponse, le CCAS engagera des démarches auprès de vos proches ou de la Police Municipale.

Quelques rappels...

Toute confidentialité est garantie.

La gestion du registre est destinée aux seules fins de communication à M. le Préfet dans le cadre du Plan Canicule.

Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.

Comment s'inscrire ?



Par écrit, à l'aide du formulaire mis à disposition :

- En mairie (Allée des Platanes 13590 Meyreuil)
- Au Centre Communal d'Action Sociale (Allée des Platanes 13590 Meyreuil)



Par téléphone auprès du CCAS au 04.42.65.90.62

- Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Après inscription, une **confirmation d'inscription** sur le registre vous sera transmise.